

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 10 août 2015, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Danielle Woolley
Huguette Drouin

Pierre Bertrand
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant Denis Courte.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire suppléant Denis Courte déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

15-08-134

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 août 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015**

15-08-135

Le maire suppléant, Denis Courte fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2015.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

15-08-136

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de juillet 2015, pour la somme de 2,118.15 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

15-08-137

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de juillet 2015, pour la somme de 614.19 \$.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

15-08-138

5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de \$29,211.59 et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4006 à 4032.

| CH# | NOM DES COMPTES | MONTANT | RÉFÉRENCE |
|------|--|------------------|--|
| 4003 | BELL MOBILITÉ | 625.46 | FRAIS CELLULAIRES |
| 4004 | ÉDUCAZOO INC. | 385.17 | ACTIVITÉ FAMILI-FETE |
| 4005 | LOUIS ALARY | 500.00 | CHANSONNIER, FAMILI-FETE |
| | SALAIRES VERSÉS | 10 088.82 | DÉPÔTS DIRECTS |
| | TOTAL DES DÉBOURSÉS PAYÉS EN JUILLET 2015 | 11 599.45 | |
| 4006 | BELL MOBILITÉ | 38.13 | FRAIS TELEAVERTISSEURS |
| 4007 | BELL CANADA | 133.43 | FRAIS TÉLÉCOPIEUR |
| 4008 | HYDRO-QUÉBEC | 480.92 | ÉCLAIRAGE DES RUES |
| 4009 | ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC | 457.39 | ESSENCE |
| 4010 | DOMINIQUE CADIEUX | 685.64 | HONORAIRES - PROJET COOP |
| 4011 | MRC DES LAURENTIDES | 855.30 | FORMATION POMPIERS: 840.30 \$ CONSTAT: 15 \$ |
| 4012 | GUYLAIN CHARLEBOIS | 225.00 | SERVICES POUR TESTS D'EAU CC |
| 4013 | ASSOCIATION DES DIR. MUNICIPAUX DU QC | 195.00 | INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ADMQ |
| 4014 | MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC. | 134.36 | ASPHALTE FROIDE: 97.60 \$ ACCESSOIRES POUR HALTE ROUTIÈRE CADRAGE PORTE |
| 4015 | VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS | 442.66 | OUVERTURE DE 5 DOSSIERS |
| 4016 | CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI | 758.84 | SERVICE D'ANIMATION PROJET COOP |
| 4017 | SÉBASTIEN PAQUETTE | 235.00 | CONTRÔLE DES CASTORS LAC RICHER |
| 4018 | FORMICIEL | 390.54 | FORMULAIRES DE CHÉQUE |
| 4019 | MARIE BLANCHET | 126.95 | REMB. TAXES PAYÉES EN TROP |
| 4020 | LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER | 267.50 | 2E INSPECTION DES VÉHICULES INCENDIE |
| 4021 | MAXI-MÉTAL INC | 73.91 | LENTILLES - VÉHICULE INCENDIE |
| 4022 | GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE | 517.39 | NIVELAGE SECTEUR SUD ET LAC VERDURE |
| 4023 | ALEXANDRE LARRIVÉE-PLANTE | 38.70 | REMB. PLAGIAGE D'ALUMINIUM |
| 4024 | MARCHE SANTE 2000 INC | 7.99 | ARTICLE DE NETTOYAGE |
| 4025 | LABORATOIRE BIO-SERVICES | 479.45 | TESTS D'EAU CC |
| 4026 | GASTON RIVEST | 75.05 | DÉPENSES POUR FAMILI-FETE |
| 4027 | PIERRETTE BROSSEAU | 1 076.53 | DÉPENSES POUR FAMILI-FETE |
| 4028 | MICHEL FOURNIER | 1 482.69 | DÉPENSES POUR FAMILI-FETE |
| 4029 | OUTILS MONT-TREMBLANT INC. | 83.69 | LOCATION LAVEUSE À PRESSION |
| 4030 | HUGUES JACOB | 92.00 | FRAIS DE DEPLACEMENT |
| 4031 | GESTION U.H.M. INC | 886.46 | AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE-SUPPORT |
| 4032 | SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES | 103.48 | TIMBRES |
| | MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC | 4 029.92 | REMISES CONTRIBUTION GOUV. |
| | AGENCE DU REVENU DU CANADA | 1 994.58 | REMISES CONTRIBUTION GOUV. |
| | RREMQ | 1 243.64 | REMISES RÉGIME DE RETRAITE |
| | TOTAL À PAYER | 17 612.14 | |

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2015

15-08-139

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.5 RAPPORT BUDGETAIRE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2015 ET TRANSFERTS DE CREDITS BUDGETAIRES

15-08-140

Suite au dépôt du rapport budgétaire du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'autoriser les transferts de crédits budgétaires suivants :

- 4000 \$ provenant du poste budgétaire 02-610-00-141 « URBANISME rémunération régulière » au poste 02-320-01-141 « VOIRIE rémunération employé temporaire »
- 2000 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-522 « ADMINISTRATION entretien bâtisse » au poste 02-130-01-141 « ADMINISTRATION rémunération employé temporaire »
- 500 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-522 « ADMINISTRATION entretien bâtisse » au poste 02-130-00-310 « ADMINISTRATION frais de déplacement »
- 1230 \$ provenant du poste budgétaire 02-130-00-522 « ADMINISTRATION entretien bâtisse » au poste 02-130-00-951 « ADMINISTRATION Quote-part MRC »
- 1955 \$ provenant du poste budgétaire 02-220-00-526 « SERVICE INCENDIE Entretien pompes & équipements » au poste 02-220-00-525 « SERVICE INCENDIE Entretien réparation véhicules »
- 1250 \$ provenant du poste budgétaire 03-610-00-726 « IMMOBILISATIONS » au poste 02-340-00-529 « ÉCLAIRAGE DES RUES Entretien »

- - adoptée à l'unanimité par les conseillers

5.6 RAPPORT DE LA FAMILI-FÊTE

15-08-141

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de la Famili-Fête du 1^{er} août 2015.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

5.7 VENTE DE LA PROPRIÉTÉ : 249 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET

15-08-142

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm a procédé par la vente par shérif de la propriété sise au 249 chemin du Lac-du-Brochet, lot 53 du bloc « D », au cadastre officiel du Canton de Montcalm, pour défaut de paiement de l'impôt foncier, le 14 mai 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm s'est révélée adjudicataire par faute d'enchérisseur ;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition est de 17 125 \$, soit le montant de la mise de départ ;

CONSIDÉRANT que ladite propriété est abandonnée et que la municipalité ne connaît pas l'état des infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT que la résolution 15-06-110 entérine la vente de la propriété du 249 Chemin du Lac-du-Brochet par appel d'offres au montant de base de départ de 17 125 \$ selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public du 4 août dernier relatif à ladite vente, 2 soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité

- de vendre la propriété du 249 Chemin du Lac-du-Brochet à M. Joseph Dwyer et à Mme Manon Robitaille, qualifiés de plus haut soumissionnaire, au montant de 21 800\$,

selon les conditions rattachées suivantes :

- L'acquéreur devra procéder, un an maximum après l'acquisition, à une démolition ou une rénovation selon l'approbation du règlement sur les PIIA;
 - L'acquéreur sera tenu (à sa charge), dans les 30 jours de l'achat de ladite propriété, de faire rédiger l'acte de vente et de son enregistrement au bureau de la publication des droits;
 - L'acte de vente devra faire mention : «Vente sans garanties légales contre les vices cachés, aux risques et périls de l'acquéreur»;
- d'autoriser le maire Steven Larose et le directeur général Hugues Jacob à signer l'acte de vente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.8 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS VALLÉES**

15-08-143

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm détient une marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées, devenue échue depuis le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT que ladite marge de crédit demeure nécessaire afin de couvrir les dépenses relativement aux différents travaux assumées par la municipalité de Montcalm dans l'attente des remboursements de différentes subventions;

CONSIDÉRANT qu'un manque de liquidité pourrait survenir dans les prochains mois suite au paiement desdites dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit de 150 000\$ à la Caisse Populaire Desjardins des Trois Vallées et d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents à ladite demande en cas de besoin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Danielle Woolley, conseillère responsable des aînés, mentionne que «Sentinelles du troisième âge» pour la protection contre l'abus des aînés est à la recherche de bénévoles. Une formation est prévue à cet effet en septembre. Sur un autre sujet, elle mentionne que l'Association du Lac Munich prévoit une rencontre entre le ministère et la municipalité prochainement relativement aux réglementations applicables des coupes prévues à la mi-septembre.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique et des loisirs annonce qu'un projet de politique de soutien aux événements vient d'être déposé aux conseillers pour études préliminaires. Il souhaite qu'elle puisse être effective lors de la séance d'octobre. Relativement au développement économique et au projet de service de proximité, il indique à l'assemblée que la municipalité communiquera sous peu l'état du progrès, notamment suite à la formation du Conseil d'administration provisoire.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, invite les citoyens à la journée de la culture prévue le 26 septembre prochain. Elle signale également sa grande implication avec la MRC des Laurentides au projet «Je Participe 2015», notamment sur la préparation du grand vernissage qui aura lieu en novembre et qui impliquera l'exposition de 10 municipalités.

Richard Tees, conseiller responsable de l'environnement, résume la rencontre ayant eu lieu le 16 juillet dernier qui portait sur la circulation en VTT et 4X4 sur un tronçon particulier des terres publiques. Plusieurs intervenants étaient présents, dont Hydro-Québec, la Fédération des 4x4, la Fédération québécoise des clubs quads, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'énergie et des Ressources naturelles, les agents de protection de la faune et la Ville de Barkmere. Ainsi, la Ville de Barkmere revendiquait l'interdiction de circuler sur ledit tronçon par les différents clubs de tout-terrain en raison que le cours d'eau où circulent les véhicules s'écoule dans la Baie Silver du lac des Écorces. Conséquemment, il sera de mise avant toute demande de fermeture officielle, de connaître la désignation légale du chemin afin de discerner les droits légaux sur celui-ci.

Denis Courte, maire suppléant, responsable de la voirie, annonce les faits suivants:

- La visite du député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, est prévue le 18 août prochain dès 19:00 au centre communautaire de Montcalm. Il invite tous les citoyens de Montcalm et des municipalités adjacentes, dont Barkmere, Arundel, et Lac-des-Seize-Iles à venir échanger sur divers dossiers régionaux.
- La clinique de sang annuelle aura lieu le 13 août au centre communautaire de 13h à 19h30.
- L'entente pour la réouverture du corridor aérobique est officiellement signée depuis le 3 août. Un plan pour sa réouverture est en cours et les détails seront connus sous peu pour la réouverture officielle.
- Le 24 août prochain est le début de trois circuits d'autobus Mont-Tremblant/St-Sauveur en passant par Montcalm. La brochure sera distribuée aux citoyens dans la semaine du 10 août. Tous pourront remarquer les panneaux d'arrêts prévus à ces fins :

- 327, intersection du chemin Duncan Sud
- 327, Centre Communautaire
- 364, intersection du chemin du Lac-des-Pins Sud
- 364, à l'entrée du domaine Mont-Blanc.

Enfin, il termine en soulignant le succès de la Famili-fête. Il en profite pour remercier chaleureusement les bénévoles et le comité organisationnel pour leur travail et énergie. C'est depuis la fin mai que le comité travaille d'arrache-pied afin d'organiser un événement haut en couleur et il ne peut que féliciter l'ensemble des gens impliqués, car sans eux la tenue de cet événement ne serait pas possible.

7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

PROJET DE CONSTRUCTION SUR LES LOTS 31-5 ET 32-1 RANG 8

15-08-144

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 eu égard aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 31-5 et 32-1 rang 8 a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme lequel est favorable audit projet de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal sur les lots 31-5 et 32-1 rang 8.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 OCTROI DE CONTRAT POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-DES-PINS SUD

15-08-145

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM), une aide financière est octroyée pour effectuer des travaux de préparation et pavage d'un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud, pour la somme de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a lancé un appel d'offres afin de réaliser lesdits travaux de pavage et préparation d'un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public relatif auxdits travaux, 3 soumissions ont été reçues dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions sont les suivants (taxes incluses) :

1. Asphalte Bélanger Inc..... 34 729.35\$
2. Pavage Jérômien Inc..... 39 551.12\$
3. Uniroc Construction Inc... 45 681.87\$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger Inc, répond aux exigences sur la conformité et les conditions d'accomplissement du contrat concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour les travaux de préparation et pavage d'un tronçon du chemin du Lac-des-Pins Sud à Asphalte Bélanger Inc. ayant son siège social au 1885, Route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0, au montant de 34 729.35 \$ taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 TRAVAUX IMPRÉVISIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2015)

15-08-146

CONSIDÉRANT le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015), pour l'amélioration de la structure de la chaussée, l'amélioration du drainage et rechargement avec matériaux granulaires relativement à des tronçons des voies publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exigent des ajustements et décisions rapides et imprévisibles afin de rendre une bonne exécution de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'autoriser les dépenses relatives à des frais imprévisibles, nécessaires au bon déroulement des travaux eu égard au protocole d'entente ci-joint, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2015), sans toutefois dépasser le montant éligible prévu à ces fins.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.3 AJOUT À LA PROGRAMMATION POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2015)

15-08-147

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'ajout des travaux suivants à la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec :

Chemin du Lac-du-Brochet (TECQ 88-78055-11) :

Creusage de nouveaux fossés et ajout de ponceaux pour faciliter le drainage pluvial, enlèvement de la chaussée existante et ajout d'une nouvelle structure, pour une dépense nette de 43 000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2015 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE CHEMIN DU LAC-BEAVEN / MONTCALM**

15-08-148

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement. Une copie du projet de règlement a été remise aux conseillers absents, dans les délais impartis.

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 314-2015 relatif à la circulation des véhicules lourds sur le chemin du Lac-Beaven / Montcalm

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.5 **AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE : CONSTRUCTION D'ÉTAGÈRES ET RANGEMENT**

15-08-149

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux pour la construction d'une étagère, comptoir et rangement pour un montant de 1 548.04\$ plus taxes et de mandater Gestion UHTM Inc., pour effectuer les travaux.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. **TOURNOI DE GOLF – FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET PAYS-D'EN-HAUT**

15-08-150

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de deux joueurs au tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, au montant de 400\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.1 **TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE VÉHICULE INCENDIE, UNITÉ NUMÉRO 325**

15-08-151

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'urgence en incendie numéro 325 ne respecte pas les exigences requises par la Société de l'assurance automobile du Québec et par conséquent assujettie à une interdiction de circuler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu

- d'autoriser les dépenses relatives aux travaux de réparation sur l'unité d'urgence en incendie numéro 325 et de mandater «Soudure Luc Provost s.e.n.c, pour un montant de 4 500\$ plus taxes;
- d'autoriser le transfert de crédits budgétaires suivant : 4800 \$ du poste 02 22000 141 « SERVICE INCENDIE salaires des pompiers » au poste 02 22000 525 « SERVICE INCENDIE entretien et réparation véhicules ».

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2. **NOMINATION D'UNE ASSISTANTE AU RESPONSABLE EN SÉCURITÉ CIVILE**

15-08-152

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de nommer Madame Carole Bertrand à titre d'assistante au conseiller municipal responsable de la sécurité civile, Monsieur Richard Pépin, notamment dans l'accomplissement de certaines tâches organisationnelles et logistiques.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **VARIA**

Aucun nouveau sujet

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-08-153

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Denis Courte, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 152 (2) du Code municipal.

Denis Courte, maire suppléant

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier